

A l'attention de la Mairie de Jussac

Je soussignée, Madame OLIVIERI Patricia, Directrice Déléguée de **l'UNION Du Cantal** certifie et atteste que l'annonce légale concernant **l'arrêté du maire N°A2022-008 portant constatation de la présomption d'un bien sans maître sur le territoire de la commune de Jussac** paraîtra dans notre édition du **Mercredi 28 décembre 2022**.

Fait à AURILLAC,
Le 20 décembre 2022



Patricia OLIVIERI